

Règlement de fonctionnement du réseau de lecture publique

Le réseau intercommunal de lecture publique **Culture-en-Weppes** comprend les médiathèques de **Fournes-en-Weppes**, de **Sainghin-en-Weppes** et le point lecture de **Wicres**.

Il a pour objectif de rendre la culture accessible dans les Weppes, en mettant à disposition des habitants des ressources d'informations, de loisirs, de formation et de documentation. Plusieurs supports y sont accessibles : livres, jeux, accès internet, DVD, CD, revues et ressources numériques.

Chaque adhérent est tenu de respecter le règlement de fonctionnement propre à la médiathèque à laquelle il accède.

• Espace Culturel Raoult

Rue François-Marie Raoult, 59134 FOURNES EN WEPPEES

Horaire ouverture :

- Mardi : 16h30 à 18h30
- Mercredi : 14h à 16h
- Samedi : 14h à 16h
- 1^{er} dimanche du mois : 10h à 12h



• Médiathèque La Parenthèse

Place du Général de Gaulle, 59184 SAINGHIN EN WEPPEES

Horaire ouverture :

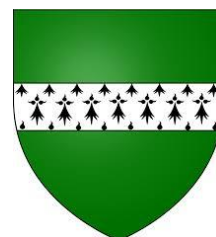
- Mardi : 15h30 à 18h30
- Mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h30
- Vendredi : 15h30 à 18h30
- Samedi : 10h-12h30 et 14h-17h
- Dimanche (en période scolaire) : 10h à 12h



• Espace Culturel de Wicres

1 rue de l'Eglise, 59134 WICRES

- Horaire d'ouverture : le mardi de 17h à 19h



Prêts et circulation des documents :

L'accès aux médiathèques du réseau et la consultation sur place des documents sont **libres et ouverts à tous**.

Le réseau propose un catalogue commun consultable en ligne.

Les collections sont municipales, mais la circulation des documents est intercommunale grâce à un **service de navette** réalisé une fois par semaine et desservant l'ensemble des structures du réseau. Les réservations se font sur le site internet du réseau ou sur place.

Les adhérents peuvent réserver, emprunter et rendre les livres dans tout le réseau. Néanmoins pour **emprunter et rendre un jeu**, ils doivent se rendre dans la médiathèque propriétaire. Aucun jeu ne sera accepté en retour dans une autre médiathèque que celle d'origine.

Le nombre total d'emprunts par carte, ne doit pas excéder **5 livres, 2 revues, 1 CD, 1 DVD et 1 jeu par adhérent**.

Les nouveautés et les revues ne sont pas réservables.

Le nombre de réservations par carte est limité à 2 avec un délai de mise à disposition de 10 jours maximum.

Les emprunts sont prolongeables une fois pour 21 jours.

Inscription et tarification :

Les habitants des villes du réseau sont invités à s'inscrire gratuitement dans la médiathèque de leur ville de résidence.

Les **habitants des communes extérieures au réseau** doivent impérativement réaliser leur inscription à la médiathèque de Sainghin-en-Weppes. La tarification de l'adhésion annuelle est de 15€ en individuel ou de 30€ pour un « groupe famille ». La cotisation est à verser lors de l'inscription en espèce ou en chèque et à **renouveler chaque année** à la date anniversaire.

Application du règlement :

Toute personne, du fait de sa fréquentation ou de son adhésion, s'engage à prendre connaissance du règlement de fonctionnement du réseau et des médiathèques, et à s'y conformer.